

Procès verbal du Conseil Municipal du mercredi 18 juin 2025

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mercredi 18 juin 2025, salle culturelle, à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre Varachaud, Maire.

En présence de : Mesdames Chabot Chantal, Pinto Evelyne, Boyer Sylvia, Cardoso Aurélie, Canellas Emmanuelle, Roulaud Laurence (19h10).

Messieurs Varachaud Pierre, Soury André, Bassot Emmanuel, Garreau Jean Paul, Dunaud Stéphane, Pataud Jean Pierre, Nénert Patrick.

Procurations : de Patrick Groleau pour Pierre Varachaud
de Jean Claude Lathière pour André Soury (JC Lathière réunion voirie Com com)
de Sylvia Dudouet pour Chantal Chabot

Absents :Mathilde Cardinal, Julien Marié, Cyril Cottin.

Secrétaire de séance Patrick Nénert

Adoption du PV du Conseil Municipal du 14 mai 2025, à l'unanimité.

Ordre du jour :

Dossier 1 : Programme de sécurisation de l'Avenue J Moulin choix de l'entreprise.

L'entreprise CMC TP arrivant en tête de l'offre est retenue, avec possibilité de débiter les travaux dès Juillet.

Remarque de JP Garreau : depuis que le bourg a été recadastré, sa propriété s'est agrandie. Une parcelle est prévue en gazon, mais il souhaiterait qu'elle puisse être goudronnée (80 à 100M2). M le Maire se rendra sur place pour étudier avec M Garreau et la Commission travaux la situation.

Subventions : Amendes de police pour 5960 euros en novembre 2024

Au titre des CTD demande de 120040 euros dont 40000euros validés le 13/03.2025

Adoption : Pour 15

Contre 0

Abstention 1 M Dunaud (employé par CMCTP)

Dossier 2 : Répartition des sièges de Conseillers Communautaires au sein de la CCOL

Proposition de la CCOL de maintenir à 34 le nombre de sièges de Conseillers Communautaires pour la prochaine mandature, pour rester identique à l'actuelle.

Il faut adopter la délibération de la CCOL.

Adoption : Pour 16

Contre 0

Abstention 0

A l'unanimité.

Dossier 3 : Mise à disposition d'agents de la Commune auprès de la CCOL

Les services de la CCOL ont demandé de pourvoir au nettoyage des locaux occupés et utilisés les mercredis et les vacances scolaires (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2025. Nettoyage effectué par des agents de la Commune mis à disposition. 5 agents sont concernés et sont intéressés.

Un état des heures sera effectué pour remboursement par la CCOL

Adoption : Pour 16

Contre 0

Abstention 0

A l'unanimité.

Dossier 4 : Plan « fortes chaleurs » mesures de prévention en période de fortes chaleurs.

Les agents peuvent être exposés aux fortes chaleurs avec des risques graves.

Suivant les préconisations du CdG, un projet de plan « forte chaleurs » a été mis en place et présenté aux personnels en Avril 2025. Les modifications suggérées ont été prises en compte. Le projet a été validé par le Comité Social Territorial le 22 mai 2025.

- Rappel des gestes simples
- Dispositif de vigilance spécifique (Météo France)

Adoption : Pour 16
Contre 0
Abstention 0
A l'unanimité.

Dossier 5 : Syndicat intercommunal de musique et de danse : retrait des Communes de Gorre et Saint Mathieu.

Il s'agit d'adopter la délibération du Syndicat actant le retrait de communes de Gorre et Saint Mathieu.

Evelyne Pinto fait part d'un projet de mise en sommeil pour 2 ans du Syndicat.

Madame Roulaud demande si cette mise en sommeil peut apporter des solutions.

Il ressort des différents échanges avec des enseignants des écoles concernées que les contenus apportés par l'intervenant ne correspondent pas aux attentes des enseignants (depuis un certain temps déjà), que cette intervention dans les classes n'est pas ou plus une valeur ajoutée, d'où le retrait d'un nombre important de communes.

M Pataud demande quel est l'enjeu financier : la quote part des communes restantes va augmenter.

Adoption : Pour 14
Contre 1 JP Garreau
Abstention 1 S Dunaud

M le maire fait part des décisions du Maire :

- régularisation d'imputation
- Acquisition d'une tondeuse auto-portée pour 22590 euros HT avec rerise de l'ancienne pour 11000 euros.

Fin de la réunion : 20h10

Questions diverses : M le Maire informe le Conseil qu'une question a été transmise à Madame la directrice de l'école de Saint Laurent sur Gorre en vue du Conseil d'Ecole de mardi 24 juin :

L'équipe municipale souhaite que soit engagée, dès septembre 2025, une réflexion sur la fusion d'écoles, entre les communes de Gorre, Saint Laurent, les enseignants, les RPE, DDEN, agents...tous les différents partenaires de l'Ecole. L'ensemble des élus présents valide cette démarche.